

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1023

présenté par
M. Poignant-----
ARTICLE 35

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Le 11° de l'article 28 est supprimé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.